



Déclaration liminaire
FSU / CGT Educ'action
CTA du 18 octobre 2016
Académie de Poitiers

Madame la Rectrice
Mesdames, messieurs les membres du CTA

La question de la sécurité a dominé la rentrée. Si celle-ci relève d'un souci légitime pour les élèves, les familles et les personnels, elle ne saurait être prétexte à dégrader encore leurs conditions de travail ou à leur confier des rôles et des tâches qui ne sont pas les leurs, ni des missions qui ne relèvent pas de leur responsabilité. Cela ne peut pas occulter que l'École doit répondre aux exigences de formation du XXI^e siècle et prépare les générations à vivre ensemble. Dans un contexte de chômage élevé et de précarité, l'inquiétude est forte sur l'avenir de la jeunesse. Le gouvernement doit non seulement créer les postes, mais assurer le recrutement nécessaire pour que le service public d'éducation soit à la hauteur des enjeux. L'ouverture des listes complémentaires n'a pas suffi à compenser la crise du recrutement. Hélas, la rentrée 2016 n'est pas encore celle de l'amélioration des conditions d'étude des élèves ni de travail des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. La promesse des 60 000 postes à la fin du quinquennat ne sera pas tenue faute d'avoir créé les conditions nécessaires pour rendre nos métiers attractifs.

La mise en place des différentes dispositions liées à la loi de refondation à cette rentrée pose de multiples problèmes aux écoles et aux collèges, à leurs personnels et élèves, problèmes qui font l'objet d'un déni obstiné de la part de l'institution. Dans le premier comme le 2^d degré, les programmes, parcours et cycles appliqués la même année à tous les niveaux ne permettent pas aux enseignants une réelle appropriation et une mise en œuvre de qualité. Les formations, quand elles ont eu lieu, n'ont pas aidé à cette appropriation. Quant au livret scolaire unique numérique, il est imposé alors qu'il n'est pas opérationnel. Son caractère numérique, relatif, est socialement discriminant pour les parents d'élèves. Nous avons en outre les plus grandes craintes sur la sécurisation des données ainsi récoltées. Nous dénonçons qu'une fois de plus, les réunions de formation, ou plutôt d'information, soient placées des mercredis après-midi, nouvelle occasion d'alourdir encore la charge de travail imposée par ces réformes. La ministre nous promet ce matin des formations pendant les vacances, feignant de croire que les enseignants ne préparent pas leurs cours, ne corrigent pas leurs copies à ce moment-là.

En primaire, nous avons aussi quelques inquiétudes dans le milieu rural. Les pressions faites pour les regroupements d'écoles sont à l'opposé de ce que nous attendons d'un service public de proximité. Ils ne sont pas toujours en adéquation avec l'intérêt de l'enfant. D'une façon générale, il faut se donner du temps pour travailler avec les territoires, au lieu de plaquer un modèle administratif unique, quelles que soient les réalités locales et les besoins. La scolarisation des moins de 3 ans, le maître en plus, les RASED, qui sont des mesures phares de la loi de refondation, peinent à se mettre en place conformément au texte. Nous en appelons à votre vigilance, madame la rectrice, pour que tous les moyens soient donnés afin que ces dispositifs soient réellement déployés.

Dans le second degré, de trop nombreux personnels sont confrontés à des classes surchargées, des horaires disciplinaires diminués, une multiplication des affectations sur plusieurs établissements, des HSA imposées, du temps partiel non choisi pour les contractuels. Tous les moyens disponibles ont été mobilisés pour assurer les heures d'enseignement. La question du remplacement se pose déjà dans de nombreuses disciplines. Nous voyons là l'effet de la crise du recrutement. Par ailleurs, nous déplorons que les services

rectoraux aient refusé de traiter les demandes de suppléances lors des GT contractuels, alors même qu'elles étaient connues. Par la suite, les affectations des contractuels ne se font pas toujours dans le respect du barème établi pour les groupes de travail, en raison de l'urgence de traiter les demandes de suppléances.

En collège, c'est la réforme, sous le signe de l'autonomie de l'établissement qui se met plus ou moins en place, contre l'avis majoritaire des personnels : faute de pouvoir tout faire, chacun fera ce qu'il pourra ! Nous l'avons martelé, tout changer en une seule année est illusoire. Dans nombre de disciplines, les programmes par cycle sont devenus si flous en ce qui concerne les attendus qu'ils ne disent quasiment plus rien de ce qui doit être appris à chaque niveau de scolarité, pour chaque discipline. Le niveau à atteindre est renvoyé au local, charge à chaque établissement de déterminer ce qui doit être enseigné, en ne se basant que sur les domaines transversaux du socle, piloté par les évaluations transversales. Ce sont ainsi de profondes inégalités qui s'instaurent. Nous demandons que le CHSCTA soit saisi pour analyser l'impact de la réforme du collège sur les conditions de travail.

En lycée, ce sont de nombreux élèves en plus qu'il faut accueillir. Si le redoublement était vécu comme un échec par l'élève, sa suppression pure et simple n'est pas une solution. Améliorer les conditions d'études, diminuer les effectifs par classe, mettre en place des équipes pluri-professionnelles dans tous les établissements auraient été de vraies mesures en faveur de la réussite scolaire, pour éviter les décrochages. La mesure imposée par le ministère a augmenté le taux de passage vers la 2^{de} GT et dévalorisé celui vers la 2^{de} Pro. Elle a aussi produit un flux d'élèves vers les classes Premières générales et technologiques, scolarisés dans des classes à effectif pléthorique. Enfin, elle va générer un accroissement non maîtrisé des passerelles vers les 1^{ères} pro. Or la filière professionnelle est construite sur 3 ans. Il manquera donc une année de formation à ces élèves.

Lors du GT sur la carte des formations nous avons déploré une offre qui correspond à 1/3 de propositions pour le Poitou Charentes contre 2/3 pour l'Aquitaine sachant qu'il n'existe que deux fois plus LP dans cette académie. Or, la Région nous a répondu qu'il n'y avait pas eu de quota et qui plus est, nous avons découvert des propositions plan 500 et hors plan 500. Le gel de la carte des formations pour l'académie de Poitiers depuis 2013 semble avoir été préjudiciable au développement et à l'attractivité de sa dynamique de formation. Pour la plupart, les établissements et les territoires ont découvert une offre qui n'avait pas été débattue au sein de leurs instances et s'étonnent de ne pas avoir été sollicités. On constate aussi une proposition de seulement 3 ouvertures de BTS (contre 20 pour l'Aquitaine), une ambition bien minimaliste en termes de poursuite d'études et d'élévation du niveau de qualification pour des formations en tension ou nouvelles dans le cadre du plan 500.

Pour finir, après le martelage de l'apprentissage comme panacée à la sortie du système éducatif avec qualification, après la volonté de mixité de publics et de parcours, comme on le retrouve dans le projet de la carte de formation professionnelle, on découvre un rapport de l'IGEN considérant l'Éducation nationale dans un contexte concurrentiel comme une marchandise comme une autre. L'Éducation nationale ne peut pas être au service du patronat et y répondre par le développement de l'apprentissage. Elle doit répondre avant tout à la formation initiale sous statut scolaire pour être plus efficace, plus démocratique et porter l'idée de l'émancipation.

Nous déplorons que madame la Ministre ait décidé que l'éducation prioritaire s'arrêterait à la sortie du collège comme si les inégalités sociales et territoriales disparaissaient à l'entrée en seconde. Cette décision est bien lourde de conséquences pour une académie rurale comme la nôtre. Pourtant Madame la Ministre annonce bien sa volonté d'en finir avec la sortie de 150.000 jeunes chaque année sans qualification. Or, la difficulté scolaire ne s'arrête pas à 14 ans. Comment expliquer alors la décision de ne pas accorder en lycée et particulièrement en lycée professionnel les moyens liés à l'éducation prioritaire ? Difficile ensuite de continuer à prétendre que l'intérêt des élèves guide la politique éducative du pays.